
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 21 SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 26 JANVIER 2022

Le jeudi 26 Janvier 2023 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 20 janvier 2023, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, Mrs BARBÉ, BEUCHER, POIRIER, Mmes PINÇON, RIAUTÉ, Mr LEROUX, Mmes LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur POIRIER
Madame PARIS pouvoir à Madame RIAUTÉ
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur PELLOQUIN

Absent : Monsieur GUYARD

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 15 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 16/12/2022 AU 26/01/2023**

Affectation des propriétés communales : néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières : néant

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
15/12/2022	AD 0053	150 000 €	Renonciation
16/12/2022	AI 0124	140 000 €	Renonciation
27/12/2022	AH 0141	275 000 €	Renonciation
28/12/2022	AN 0215	380 000 €	Renonciation
17/01/2023	ZI 0402	270 000 €	Renonciation
19/01/2023	AC 0102	170 000 €	Renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Création d'un emploi d'agent des espaces verts

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
Vu les besoins du service,
et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi permanent à temps complet d'agent des espaces verts. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- ⌘ Adjoint technique territorial*
- ⌘ Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,*
- ⌘ Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} mars 2023.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit de la pérennisation du contrat PEC de Monsieur DUVAL Maxime au 1^{er} mars 2023. Le besoin est reconnu dans le service et l'agent correspond au profil et remplit correctement ses missions.

**Installation classée pour la protection de l'environnement Société
RENAISSANCE TEXTILE**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Une consultation du public, dont la durée est fixée à deux semaines, est ouverte du vendredi 20 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, sur la commune de Changé, concernant la demande présentée par la société RENAISSANCE TEXTILE, en vue d'augmenter les capacités de production de ses installations de traitement de déchets de types textiles usagés situées ZA des Morandières, 29 boulevard Galilée à Changé (53810)..

Conformément aux articles R512-46-12 à R.512-46-15 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce projet et émettre un avis.

Après avoir délibéré sur ce projet, le Conseil Municipal émet :

Un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Monsieur POISSON : après renseignement pris auprès de la commune de Changé, il n'y a rien de particulier à dire sur ce dossier.

Monsieur PERRIER : nous avons déjà donné un avis positif au moment de son installation, en plus c'est un beau projet.

Subventions 2023 :

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2023
DONNEURS BENEVOLES DE SANG BONCHAMP	162 €
LES PETITES MAINS	200 €
TAROT CLUB	322 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLE PRIVÉE	322 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLES PUBLIQUES	322 €
LES BOUCHES DECOUSUES	322 €
LES POSEURS DE MOTS	322 €
GENERATION MOUVEMENT	322 €
ANCIENS COMBATTANTS/A.F.N.	322 €
GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE	550 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP	1 350 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP (intergénération)	4 300 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP (exceptionnelle 60 ans)	3 500 €
COMITE DE JUMELAGE	2 570 €
COMITE DE JUMELAGE (Projets)	3 300 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES	7 314 €
C.C.A.S. - repas des Anciens (7000 €) + aide sociale (4000 €) + CTG (3000 €)	14 000 €
E.S.B. (subvention générale)	24 204 €
E.S.B. (frais généraux 1880 x 0,50)	940 €
E.S.B. - Convention mise à disposition	2 940 €
E.S.B. (subvention minibus)	1 500 €
E.S.B. (prime de niveau Basket)	2 000 €
E.S.B. (prime de niveau Football)	2 000 €
E.S.B. Cyclo (La Bonchampoise)	370 €
E.S.B. (projet club Badminton)	1 750 €
E.S.B. (projet club Basket)	7 833 €
E.S.B. (projet club Foot)	11 667 €
E.S.B. (projet club Fous du roi)	2 250 €
E.S.B. (projet club GRS)	1 667 €
E.S.B. (projet club Handball)	1 333 €
E.S.B. (projet club Jazzline)	4 333 €
E.S.B. (projet club Pétanque)	667 €
E.S.B. (projet club Running)	400 €
E.S.B. (projet club Tennis / Padel)	1 500 €
FAMILLES RURALES	2 260 €
ÉCOLE BONO CAMPO – classe découverte	4 847 €
ÉCOLE MATERNELLE - classe environnement	1 000 €
ÉCOLE NAZARETH – classe découverte	5 000 €
OGEC NAZARETH – Mise à disposition ASEM	1 300 €
OGEC NAZARETH – fonctionnement	154 553 €
4L TROPHY	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 462 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE	162 €
PARALYSES DE FRANCE	162 €
RESTAURANTS DU CŒUR	162 €
SECOURS CATHOLIQUE	162 €
SECOURS POPULAIRE	162 €
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	162 €
ASSOCIATION PÊCHE	162 €
SYNERGIES	162 €
U.D.A.F.	162 €
TOTAL	279 834 €
	arrondi à 280 000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : les demandes de subventions ont été étudiées en commission Finances à l'appui du dossier présenté pour chaque association. Le projet soumis est une augmentation de 5 % des montants forfaitaires autant pour le forfait global de chacune des associations que pour les montants unitaires qui sont attribués lorsqu'il s'agit d'une subvention individuelle accordée suivant le nombre de licenciés pour l'ESB ou le nombre d'agents pour le COS. Ce qui nous amène à des montants de subvention de 162 € pour les associations d'intérêt général et 322 € pour les associations locales. Une ligne exceptionnelle cette année pour les 60 ans d'ALB. La subvention de fonctionnement du comité de jumelage est conforme à la convention signée soit 2570 € ainsi qu'une participation sur les projets de l'année 2023 pour un montant de 3300 € pour l'accueil des jeunes mais également le déplacement à Diedorf. Les projets clubs étudiés en commission sports sont inscrits pour 1/3 du budget triennal soit 33412 € pour 10 sections porteuses de projets. Pour l'OGEC, une subvention de 154553 € calculée en fonction du coût réel des élèves des écoles publiques en 2022 rapportée au nombre de bonchampoises à l'école Nazareth qui connaît une évolution d'effectifs assez sensible d'où une évolution du montant. Le coût unitaire est plutôt en baisse par contre le nombre d'élèves est croissant à Nazareth en particulier en maternelle. Nous arrivons donc à un montant de subventions de 279834 €, un montant un peu supérieur à l'année dernière.

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur POISSON : Monsieur TRIQUET va faire une présentation de ce rapport d'orientation budgétaire dans le cadre du contexte actuel avec cette sortie de 2 ans de crise sanitaire et en tenant compte de la crise géopolitique avec ses conséquences économiques et énergétiques qui n'est pas sans conséquence sur le budget des collectivités. Le ROB doit intégrer ces éléments et en apprécier au mieux les conséquences. Il s'intègre également dans le contexte national avec l'inflation et une hausse du coût énergétique et tient compte de la loi de finances 2023. Nous analyserons l'évolution de nos recettes avec notamment l'évolution des impôts que nous recevons avec l'évolution des constructions à un rythme raisonné et raisonnable et les droits de mutations liés au marché immobilier. Nous aurons en face l'analyse des dépenses et c'est là que ce budget 2023 sera peut-être l'un des plus délicat à prévoir avec le chapitre 60 qui évolue de façon inhabituelle et ce malgré tous les efforts qui sont pourtant faits de part et d'autre pour le maîtriser. Ces efforts ne font que limiter la hausse. De la même façon, nous avons les charges de personnel qui évoluent fortement liées à l'augmentation du point d'indice. C'est 100 000 € sur une année mais c'est normal qu'il évolue car il n'avait pas évolué depuis 2017. Tout cela cumulé a une incidence sur notre capacité d'investissement et si ces évolutions devaient durer dans le temps nous aurons à analyser très finement nos besoins et les dépenses afin de tout optimiser au mieux, à bien examiner le phasage de nos gros investissements car quand vous avez une capacité d'autofinancement qui baisse il n'y a pas beaucoup de solutions : soit vous augmentez les recettes et à part les impôts il n'y a pas beaucoup de façon de les augmenter, soit en revoyant les choses pour essayer d'étaler et de faire au mieux en fonction des projets et en maintenant notre dette à un taux correct.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire par Michel TRIQUET.

Monsieur POISSON : après présentation de ce rapport, on se rend compte qu'il n'y a pas d'erreur de gestion, on subit des choses qui étaient imprévisibles. Lorsqu'on avait élaboré notre projet centre-ville en 2020, on pensait l'avoir fini 2023, mais crise sanitaire aidant et tout ce qu'il y a maintenant on voit bien qu'on sera fin 2025 : le temps que Procivis se fasse et qu'on finisse derrière. Tant que les immeubles ne sont pas construits, on ne peut pas tout finaliser, on subit tous les décalages dans le temps. Il reste des projets à mener, on sera peut-être obligés de les phaser différemment. Au complexe sportif, il y a des choses à y faire qui ont un caractère assez urgent malgré tout : quand on voit l'entrée et l'ancienne maison de la jeunesse. Il faut également mettre un groupe de travail en place pour les longères du centre-ville. Il faut au moins mener les extérieurs car lorsque les immeubles seront terminés, il ne s'agit pas qu'on refasse des travaux sur les murs derrière, il faudrait que ce soit fait de manière concomitante. Il reste également à travailler des choses dont le renouvellement dans les quartiers anciens. Peut-être qu'on ne pourra pas aller aussi vite que ce qu'on voudrait. Il faut également continuer tout ce qui concerne les mobilités douces : on a le projet rue de l'école avec l'espace Nexity qui permettra de relier les quartiers Sud. Nous avons également tout le côté Est, rue du Plessis Nonain notamment avec l'étude de la route d'Argentré.

Monsieur PERRIER : je croyais que la commune d'Argentré n'avait pas la volonté de passer l'ancienne route d'Argentré en voie cyclable mais plutôt de la mettre en limitation de vitesse à 50km/h. C'est ce qui a été dit en commission mobilité.

Monsieur POISSON : c'est ce qui a été présenté également aux vœux à Argentré c'est pour ça que j'ai saisi la balle au bond avec la nouvelle personne qui s'en occupe en disant que nous, nous étions plutôt sur un sens interdit sauf riverain dans les deux sens, qui pour moi était le meilleur fonctionnement pour aller à pied ou à vélo. Ce n'est pas leur choix. Effectivement ils veulent plutôt partir sur une signalétique au sol. Il faut savoir que la route d'Argentré vient quasiment jusqu'à Bonchamp, nous n'avons qu'un petit bout. Il y a une réunion programmée bientôt.

Madame MILLE : la présentation de la prospective financière est toujours intéressante pour mesurer la santé financière de la commune. Avec les éléments que nous connaissons et ceux à venir, cela nous permet d'orienter nos choix pour le budget à venir mais aussi pour les deux prochaines années. Nous sommes tous conscients que le contexte économique avec l'inflation, le prix de l'énergie, la guerre en Ukraine vont peser sur les finances communales sans pour autant dramatiser. Dans un contexte difficile et incertain nous devons maintenir nos vigilances sur nos choix budgétaires et maintenir au mieux les dépenses de fonctionnement. La situation financière de notre ville est bonne par l'attractivité de notre territoire, de nouvelles familles s'installeront ce qui va apporter de nouvelles recettes. Certes pour 2023 le rythme sera peut-être moins soutenu que l'année 2021 et 2022 du fait de la hausse des intérêts pour les prêts immobiliers mais aussi par la difficulté d'approvisionnement et de recrutement des entreprises du BTP. Une dette maîtrisée ce qui nous laisse de la marge pour inscrire des investissements et de nouvelles dépenses sans mettre en danger l'avenir de la commune. Pour les dépenses, il y a des actions à mettre en œuvre, voilà nos réflexions : pour la consommation de l'énergie, la loi Elan et le décret tertiaire, d'ici 2030 nous devons réduire notre consommation d'environ 40 %. De ce fait, nous allons devoir programmer des travaux, modifier nos pratiques. La commune a fait le choix pour la plupart des bâtiments d'opter pour le chauffage au gaz, nous le regrettons. Nous avions proposé d'autres choix certes plus onéreux à l'installation (bâtiment passif, réseau de chaleur, chaudière à bois) qui aujourd'hui auraient été plus économiques en terme de dépenses de chauffage et en plus diminueraient nos émissions de gaz à effet de serre. Pour le bâtiment des Angenoises qui semble être le bâtiment où la consommation est importante, il serait important de prévoir des travaux pour réguler le chauffage en

fonction des espaces et de leur utilisation. Autre piste de réflexion et de débat que nous pourrions avoir : est-il possible de réduire la période de chauffage par exemple des gymnases ou autres lieux de vie. Autre sujet lié à l'inflation la hausse des impôts locaux . Nous proposons une piste de réflexion : comme l'a exposé Monsieur Triquet, l'État a pris la décision d'augmenter de l'ordre de 7,1 % la valeur de la base locative. Cette augmentation va générer des recettes plus importantes pour la commune mais à l'inverse, les habitants vont subir une forte hausse dans ce contexte également difficile pour les ménages. La commune pourrait étudier la possibilité de baisser le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti en limitant l'augmentation à 5 % par exemple sans mettre en danger la santé financière de notre ville. Sans préjuger du résultat de cette étude qui permettrait à chaque élu d'en chiffrer concrètement les conséquences avant le vote du budget, ce serait un geste symbolique, inédit, signe de la bonne santé, de la bonne gestion de la ville et de la volonté de l'équipe municipale de limiter la pression fiscale sur ses habitants.

Monsieur POISSON : concernant les différents modes de chauffage, nous avons étudié le bâtiment passif pour l'espace jeune mais c'était 200 000 € en plus et à l'époque nous avons également d'autres travaux dont le centre-ville, l'agrandissement de la mairie, c'est vrai que nous avons préféré être prudent. Pour le réseau de chaleur à bois ce n'était pas évident d'avoir tout un système de chaudière à bois en plein centre-ville donc ça avait été écarté. Pour la gaz, le réseau est existant et il y a également une part de gaz vert et on peut espérer qu'il y en aura encore plus. Nous savons qu'il y a un travail à faire sur les bâtiments mais nous en avons déjà fait beaucoup notamment pour les écoles avec la nouvelle isolation et un système de régulation va être installé aux prochaines vacances. Concernant la hausse des bases des impôts de 7 % c'est la règle mise en place par l'État, elle est la même pour tous. Cette hausse c'est un peu notre pouvoir d'achat qu'on nous maintient. Quant à aller jusqu'à une baisse des taux, sous le mandat précédent on aurait peut-être pu le faire, je l'avais évoqué car on avait bien désendetter la commune mais dans le contexte actuel. On peut calculer l'impact de ce que ça peut donner avec une baisse de 1 % des taux mais on serait bien les seuls à le faire.

Monsieur PERRIER : nous ne demandons la baisse de 1 %. En fait les bases augmentant de 7 % alors que les augmentations sont de l'ordre de 5 %, il faut trouver une notion pour arriver à une augmentation des impôts de 5 %. Encore une fois nous n'avons de position arrêtée sur la question, on demande simplement que ce soit étudié.

Monsieur TRIQUET : il ne faut pas oublier qu'il y a eu la suppression de la taxe d'habitation et nous n'avons pas rajouter de l'impôt contrairement à beaucoup de communes. Quand c'est dans l'autre sens, je ne vois pas pourquoi on irait compensé ce que l'État a décidé de faire. Quand on compare la fiscalité d'il y a 10 ans et celle de maintenant c'est plutôt une baisse puisqu'il y a eu la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur POISSON : c'est sûr que pour les gens il y a eu une baisse significative et de notre côté nous n'avons pas baissé la qualité des services ni notre rythme d'investissements au service de la population. Au contraire la qualité des services a plutôt augmenté, on offre un certain service en terme de périscolaire jusqu'à 19H15, la mise en place de camps, le foyer des jeunes qui fonctionne davantage.

Monsieur TRIQUET : on voit aussi que la plupart des grosses collectivités, des métropoles notamment qui ont des volontés environnementales très fortes augmentent fortement leur taux de taxe foncière. C'est-à-dire non seulement la hausse de 7 % va leur faire des mannes conséquentes et malgré tout elles augmentent également les taux car on a besoin si on veut avancer sur les projets d'avoir de la ressource.

Monsieur BARBÉ : quel est l'impact financier sur la commune de la

suppression de la taxe d'habitation ?

Monsieur POISSON : aucun impact car l'État a compensé mais les gens ont eu un gain. Il y a un autre point qui est lié également à la conjoncture : nous avons parlé des charges du personnel qui avaient augmenté avec la hausse du point d'indice mais nous avons aussi avec le taux de chômage et le niveau de salaire dans la fonction publique territoriale de plus en plus de difficulté à recruter et à garder les gens. Si on veut avoir une qualité de services ça passe aussi par conserver les agents dans les services. Avec la hausse du SMIC il faut arriver au 8ème échelon de la catégorie C pour avoir 4,80 € de plus. Si on veut conserver notre personnel, il va y avoir une enveloppe à mettre sur la table, ce qui veut dire des charges supplémentaires.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce qu'il y a eu des perspectives sur cette enveloppe supplémentaire et de ce qui se pratique autour et au niveau national ?

Monsieur POISSON : non pas encore et c'est très disparate d'une collectivité à l'autre. Nous avons mis en place le RIFSEEP en 2017 et il y a des clauses de revoyure. Il va falloir qu'on s'y repenche avec les membres du comité social territorial.

Monsieur PERTHUÉ : autre remarque qui concerne des fonds qui vont être mis en place par le département pour aider les collectivités à la rénovation énergétique. Est-ce qu'on pourrait d'ores et déjà prévoir des travaux de rénovation énergétique qui pourraient entrer dans le cadre de ces fonds verts départementaux pour être prêts dès qu'ils seront lancés sur le marché, pour être les premiers à se positionner.

Monsieur PELLOQUIN : dans cette orientation nous avons fléchi les deux ensembles scolaires qui ont plus de 1000 m². Vis-à-vis du programme OPERAT c'est un déclaratif qui devait être fait avant le 31 décembre des bâtiments de + 100m² dans un premier temps et où il y a des projections pour diminuer selon des échéances 2030-2040 et 2050 les consommations énergétiques notamment. Sur le budget 2023, nous avons positionné des diagnostics énergétiques de manière à voir les faiblesses tant au niveau des parois que des toitures de ces bâtiments pour engager un programme de rénovation et éventuellement postuler à ces aides.

Monsieur PERTHUÉ : ce n'est pas indiqué dans les engagements pluriannuels.

Monsieur POISSON : parce que ce n'est pas chiffré, il faut les études d'abord. Dans le cadre des contrats de territoire vont être reconduits par le département et il y aura une majoration pour les projets sur la qualité environnementale.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

PRÉAMBULE

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

I – LE CONTEXTE

Préambule

Après deux années de crises sanitaires qui ont impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi, le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent d'adapter notre exécution budgétaire.

La ville souhaite pour autant poursuivre sa politique d'investissement qui se traduit par un programme d'investissements étalé sur la seconde moitié du mandat.

Ce contexte particulièrement contraint ne fait que renforcer notre volonté de saisir toutes les opportunités de financement de nos investissements qui peuvent être proposées.

Le budget 2023 sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les efforts de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

Contexte national

La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. La croissance serait affectée par le niveau actuel de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat, et par la détérioration de la conjoncture économique internationale ainsi que par le contexte géopolitique très incertain qui dégrade la confiance de tous les agents économiques.

Le ministère des Finances prévoit une croissance positive en 2023, à hauteur de 1 %. L'estimation du gouvernement est supérieure à celle de la Banque de France, qui s'attend à 0,8 % dans le meilleur des cas, et à l'OCDE, qui table sur 0,6 %.

Un optimisme du gouvernement sur les prévisions de croissance qui alimente l'espoir d'un déficit contenu de 5 % du PIB. Le gouvernement concède que « les finances publiques sont très sensibles aux aléas sur les évolutions macroéconomiques et en particulier aux variations des prix de l'énergie », dans son rapport. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5 % du PIB en 2022 à 111,2 % en 2023. Les dépenses de l'État devraient être réduites de 2,6 % par rapport à 2022.

Le principal aléa est l'évolution de la guerre en Ukraine et les conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie (pétrole, gaz, électricité). Le scénario du gouvernement n'intègre pas de rupture majeure d'approvisionnement en énergie à l'hiver 2022-2023.

Une prévision de déficit de Bercy qui est « un peu sous-estimée » et témoigne d'un

‘redressement des finances publiques qui s’annonce lent et très incertain en 2023 », selon les deux avis rendus par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), une institution indépendante, rattachée à la Cour des Comptes.

Après avoir atteint 5,5 % de hausse sur un an en 2022, le gouvernement table sur un ralentissement de l’inflation à 4,3 % en 2023. D’ici la fin 2022, l’inflation devrait rester à un niveau élevé autour de 6 %, a averti Bruno Le Maire, qui veut faire de la lutte contre la hausse des prix la « priorité immédiate » de la France et des pays européens.

Le rapport de Bercy envisage que les prix de l’énergie doivent ralentir après la forte hausse observée de cette année, grâce au maintien du bouclier tarifaire, prolongé en 2023, avec un coût estimé à 45 milliards d’euros.

Sur le périmètre des dépenses de l’État, le montant des crédits est de 480 milliards d’euros en 2023, en nette baisse par rapport au niveau issu de la loi de finances rectificative du 16 août 2022. Au total, les dépenses de l’État devraient néanmoins diminuer de 9,6 milliards d’euros en raison de la baisse du régime du plan de relance et à un moindre degré du plan France 2030.

En 2023, les recettes de l’État seraient à nouveau en hausse de 5 milliards d’euros par rapport à 2022. Une augmentation qui tient à hausse des recettes non fiscales de 5,8 milliards d’euros, essentiellement en raison du financement par l’Union européenne du plan de relance.

En revanche, les recettes fiscales nettes s’établiraient à 314,3 milliards d’euros, soit une diminution de 800 millions d’euros par rapport à 2022. Un recul principalement porté par la diminution de la taxe sur la valeur ajoutée (-4,7 milliards), et de la taxe intérieure de la consommation sur les produits énergétiques (-1,2 milliard) en raison de la hausse des transferts à des tiers, ainsi que par la baisse de l’impôt sur les sociétés (-3,7 milliards).

Avec la remontée des taux d’intérêt engagée par les banques centrales pour contenir l’inflation, le coût des « engagements financiers de l’Etat », c’est-à-dire sa dette pour l’essentiel, s’est renchéri et doit dépasser les 60 milliards d’euros en 2023.

L’État français compte lever 270 milliards d’euros de dette sur les marchés financiers en 2023, un record après 260 milliards d’euros en 2021 et 2022, a annoncé l’Agence France Trésor, en marge de la présentation du budget de l’an prochain.

La baisse du déficit de l’État (qui doit être ramené de 172,6 en 2022 à 158,5 milliards d’euros en 2023), est également contrebalancée par la nécessité de renouveler de précédents emprunts qui arrivent à échéance en 2023.

II – LOI DE FINANCES 2023

Les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%) en euros courants.

La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 millions d'euros. La nouveauté viendra du mode de financement ; la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 320 millions d'euros dans ce but.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 1,5 milliards d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Le gouvernement confirme également la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui se fera sur deux ans, avec une perte de recettes de 8 milliards en 2023 et 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Enfin, l'État met en place un dispositif dit « filet de sécurité » pour aider les collectivités dont l'épargne brute a été fortement diminuée en raison d'une part de la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

II – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le document de prospective financière qui vous est joint propose en repère l'année 2019, afin de mieux nous resituer en fonctionnement avant la crise pandémique.

A- Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est constitué pour l'essentiel de prestations facturées aux familles en restauration scolaire et centre de loisirs ainsi que les entrées de spectacles

	2019	2020	2021	2022
<u>7062</u> facturation vacances	15 146	2 867	13 158	28 253
<u>70622</u> entrées spectacles	52 277	20 488	18 783	17 257
<u>7066</u> accueil périscolaire	170 906	136 125	169 899	193 846
<u>70671</u> produits cantine	298 395	206 422	280 468	299 170

La fréquentation des services de restauration et périscolaire a retrouvé globalement le niveau d'avant crise. En revanche, pour les spectacles, la crise sanitaire a produit des effets néfastes en terme de fréquentation au début de l'année 2022.

Le chapitre 73 : la dynamique des projets immobiliers nous a permis d'enregistrer une progression de la taxe foncière de 8 %, soit 2 847 643 € sans augmentation des taux.

De plus, la réclamation sur la taxe d'habitation a été examinée par le conseil constitutionnel. Ce dernier a jugé que « l'absence de prise en compte du taux syndical de taxe d'habitation dans le mécanisme de compensation méconnaissait le principe d'égalité devant les charges publiques ». En conséquence, une dotation de 69 042 € a été perçue au titre de l'année 2021, à titre de régularisation, et le mécanisme est désormais ajusté à compter de 2022.

En revanche, les droits de mutations ont été moins dynamiques en 2022 pour s'établir à 193 K€ contre 248 K€ en 2021.

Chapitre 74 : les dotations de l'État sont stables pour un 3ème exercice consécutif.

Par ailleurs, les prestations versées par la CAF et la MSA sont enregistrées depuis 2020 à ce chapitre et non plus au 013 (atténuation de charges). Un tassement est observé en 2022 après une année 2021 particulièrement favorable.

Chapitre 75 (autres produits) regroupe l'ensemble des locations de la collectivité : résidence « Les Rosiers », bureau de poste, logements, maison médicale, Angenaises et salles diverses.

Les recettes sont stables pour les 4 premiers postes.

Pour les salles, malgré une progression notable, nous n'avons pas retrouvé le niveau de recettes d'avant crise.

Chapitre 77 : 3 cessions d'actifs notables au cours de l'année 2022 :

- salle des fêtes Route du Mans 280 K€
- vente Procivis 150 K€
- vente Mayenne Habitat 86 K€

soit un total de 516 K€.

S'agissant d'opérations exceptionnelles et ponctuelles, aucune perspective de future cession n'est chiffrée à ce jour.

B- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 (fluides et fournitures)

L'augmentation du coût des énergies a été sensible en 2022 et ce poste fera l'objet d'une analyse plus approfondie lors de l'examen du compte administratif.

Une nouvelle flambée des tarifs est attendue pour l'année 2023 malgré les tarifs négociés

dans le cadre des groupements d'achats avec TEM pour l'électricité et l'UGAP pour le gaz :
- + 22 % pour l'électricité
- + 60 % pour le gaz

Les efforts engagés en matière de sobriété énergétique (remplacement des candélabres, modification des horaires de l'éclairage public, diminution de la période de chauffe des bâtiments) amortiront en partie ces augmentations.

Chapitre 61 et 62 (entretien, maintenance, prestation)

Les dépenses d'entretien sont à analyser conjointement avec les investissements correspondants, particulièrement pour les voiries.

Globalement, les budgets sont respectés avec des progressions contenues des coûts.

Des augmentations sensibles des prestations sont à craindre pour l'exercice 2023.

En effet, nos fournisseurs nous ont informé de la revalorisation de leurs tarifs pour l'année à venir. Les impacts sont différents en fonction du secteur d'activité. La plus grande vigilance sera donc exigée dans la gestion des commandes.

Chapitre 64 (charges de personnel)

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. Le coût supplémentaire s'élève à 50K€ pour le second semestre 2022. Pour un exercice complet, il sera donc de 100 K€.

La disparition des aides de l'État dans le cadre des emplois aidés aura également un impact fort sur ce poste pour l'année 2023.

C- Investissement

Le résultat de l'année 2022 n'est pas encore validé officiellement mais dans l'annexe « prospective financière », l'autofinancement net s'élève à 1 179 000 €.

Comme indiqué au chapitre 77, ce résultat est composé d'une recette exceptionnelle de 529 000 €. L'excédent de l'exercice est donc de 650 000 € environ.

Par ailleurs, l'emprunt de 500 000 € a été débloqué en totalité en décembre 2022 et permettra lui aussi de financer une partie des investissements 2023.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation des programmes suivants :

- rénovation de l'éclairage public
- démarrage du programme Galbé
- poursuite du programme des pistes cyclables
- réfection de la voirie
- site internet
- système son des Angenoises
- réfection de toitures
- investissements courants

Les 4 premiers programmes seront poursuivis sur l'année 2023.

Pour 2023, sans préjuger des arbitrages qui auront lieu lors du vote du budget début mars, l'enveloppe des investissements courants ne pourra pas dépasser les 500 000 €.

I V – ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

Plusieurs projets d'ampleur nécessitent un traitement sur plusieurs exercices. En effet, entre l'annonce de la réflexion, le lancement des études, la mission de maîtrise d'oeuvre et la réalisation des travaux, 3 années sont souvent nécessaires pour arriver à l'aboutissement du projet.

Les principaux projets déjà engagés ou à poursuivre sur les 3 prochains exercices sont les suivants :

- achèvement de l'aménagement de l'espace naturel de Galbé
- poursuite des travaux de la maison de la petite enfance dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par Mayenne Habitat pour une livraison prévue au 1^{er} semestre 2024 : l'estimation initiale de l'enveloppe financière a été ré-évaluée en raison de l'évolution du projet et du contexte économique défavorable. Le montant inscrit en restes à réaliser s'élève à 1 342 000 €.
- le plan de rénovation de l'éclairage public se poursuit avec Territoire d'Energie Mayenne avec des restes à réaliser de 174 000 €.

Pour la période triennale à venir, les orientations en terme d'investissements porteront notamment sur :

- la 1^{ère} phase de l'extension du cimetière est estimé à 150 K€ et pourra être engagée à l'issue de l'instruction du dossier par les services de l'État.

- réaménagement de voirie des anciens quartiers (quartier des fleurs)
250 K€ en 2023
150 K€ en 2024
150 K€ en 2025

- gros entretien des bâtiments publics
chauffage école maternelle-Graines de Malice : 100 K€ en 2023
groupe froid des Angenoises : 150 K€ en 2023

- rénovation de l'éclairage public
136 K€ en 2023
100 K€ en 2024
100 K€ en 2025

- programme mobilité – pistes cyclables
prolongement rue Charles de Gaulle + écoles : 200 K€ en 2023

- résidence Les Rosiers : tranches à définir (une réunion de travail est programmée fin janvier 2023)
500 K€ en 2023
700 K€ en 2024

- réhabilitation longère centre-ville sur 2024 et finalisation de l'aménagement du centre-ville sur 2025 sont des projets restant à chiffrer.

Enfin, l'aménagement entrée du complexe sportif et installations ou transferts de nouvelles infrastructures feront l'objet d'un chiffrage et phasage à partir de 2024 en lien avec l'étude des besoins de la section football.

V – DETTE

La dette s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 3 115 027 € soit une dette par habitant de 488 euros.

Par comparaison, les ratios par strate démographique sont de (référence 2021) :

- 775 euros/habitant (commune de 5 000 à 10 000 habitants)
- 717 euros/habitant (commune de 3 500 à 5 000 habitants)

Pour une meilleure analyse, ce ratio est à rapprocher de la capacité de la commune à se désendetter.

Au 1^{er} janvier 2023, notre capacité de désendettement s'élève à 2,33 années selon le ratio calculé sur les données 2022. Il ressort à 3,78 années en excluant les cessions immobilières réalisées à titre exceptionnel en 2022.

Le seuil d'alerte se situe au-delà de 8 années.

Notre capacité à emprunter ne remettra pas en cause ce très bon ratio pour les années à venir.

CONCLUSION

En conclusion, la préparation budgétaire pour 2023 s'inscrit dans un cadre totalement inédit pour toutes les collectivités territoriales qui voient leurs marges d'autofinancement se réduire drastiquement sans pouvoir maîtriser les coûts supplémentaires qui s'imposent à elles. La hausse des prix des matériaux, l'augmentation des coûts de l'énergie, la hausse du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation des taux d'intérêts réduisent nos marges de manœuvre en alourdissant nos dépenses de fonctionnement.

Face à cette situation, notre responsabilité est d'agir en trouvant toutes les marges de manœuvre visant à réduire nos dépenses de fonctionnement dans tous les domaines.

La réduction brutale de la capacité d'autofinancement ne sera pas sans conséquence pour les exercices à venir et nous obligera vraisemblablement à ré-examiner le phasage de nos opérations d'investissements.

Etat de l'endettement par exercice

CNE BONCHAMP LES LAVAL

Date 16/01/2023

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2023	315 764,14	241 841,31	73 922,83	0,00	2 873 186,11
2024	311 950,84	245 096,77	66 854,07	0,00	2 628 089,34
2025	308 066,39	248 450,71	59 615,68	0,00	2 379 638,63
2026	304 219,54	251 908,49	52 311,05	0,00	2 127 730,14
2027	299 292,69	254 391,65	44 901,04	0,00	1 873 338,49
2028	301 909,20	255 832,43	46 076,77	0,00	1 617 506,06
2029	205 348,39	175 291,75	30 056,64	0,00	1 442 214,31
2030	196 367,78	170 451,85	25 915,93	0,00	1 271 762,46
2031	193 711,13	171 884,49	21 826,64	0,00	1 099 877,97
2032	176 154,82	158 340,04	17 814,78	0,00	941 537,93
2033	159 776,97	144 818,85	14 958,12	0,00	796 719,08
2034	158 695,88	146 321,29	12 374,59	0,00	650 397,79
2035	144 566,25	134 722,77	9 843,48	0,00	515 675,02
2036	139 492,43	131 898,66	7 593,77	0,00	383 776,36
2037	130 485,97	125 141,18	5 344,79	0,00	258 635,18
2038	105 232,82	101 741,40	3 491,42	0,00	156 893,78
2039	58 413,24	56 266,60	2 146,64	0,00	100 627,19
2040	58 413,24	57 160,90	1 252,34	0,00	43 466,28
2041	43 810,12	43 466,28	343,84	0,00	0,00

PROSPECTIVE FINANCIERE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Foncion.							
70 Ventes	543 000	420 000	543 000	609 000	640 000	660 000	680 000
73 Recettes directes	3 838 000	3 970 000	3 879 000	4 075 000	4 300 000	4 350 000	4 400 000
74 Dotat., Subven.	786 000	1 128 000	1 251 000	1 210 000	1 250 000	1 260 000	1 270 000
75 Autres produits	296 000	255 000	248 000	264 000	270 000	280 000	290 000
76 Prod. financ							
77 Prod. exceptio.	90 000	151 000	30 000	529 000	10 000	10 000	10 000
013 Attén. Ch. Tr. R.	311 000	87 000	75 000	98 000	75 000	75 000	75 000
Total Recettes Fon	5 864 000	6 011 000	6 026 000	6 785 000	6 545 000	6 635 000	6 725 000
Dépenses Fonctio.							
60 Achats et var. St	575 000	498 000	569 000	683 000	865 000	890 000	915 000
61 Serv. extérieurs	654 000	615 000	696 000	802 000	800 000	810 000	820 000
62 Autres Serv. Ext	179 000	134 000	152 000	181 000	190 000	200 000	210 000
63 Impôts et Taxes	27 000	26 000	28 000	32 000	32 000	33 000	34 000
64 Charges de Per	2 956 000	3 032 000	3 103 000	3 228 000	3 420 000	3 520 000	3 625 000
65 Autres Charges	434 000	401 000	402 000	436 000	450 000	460 000	470 000
67 Charges Excep.	1 000	0	1 000	1 000	5 000	5 000	5 000
68 Dotat. amortis.	215 000	211 000	200 000	234 000	240 000	240 000	240 000
014 Divers	7 000	8 000	6 000	9 000	5 000	5 000	5 000
Total Dép réelles	4 833 000	4 714 000	4 957 000	5 372 000	5 767 000	5 923 000	6 084 000
Total Dépenses Fon	5 048 000	4 925 000	5 157 000	5 606 000	6 007 000	6 163 000	6 324 000
Excédent gestion	816 000	1 086 000	869 000	1 179 000	538 000	472 000	401 000
66 Charges Financ	84 000	71 000	83 000	74 000	74 000	67 000	60 000
Excédent net	732 000	1 015 000	786 000	1 105 000	464 000	405 000	341 000
Capital de la dette	307 000	236 000	213 000	280 000	242 000	245 000	248 000
Excédent disponible	425 000	779 000	573 000	825 000	222 000	160 000	93 000
Taxe aménagement	122 000	87 000	107 000	70 000	70 000	100 000	100 000
FCTVA	209 000	502 000	277 000	50 000	110 000	300 000	300 000
Amortissements	215 000	211 000	200 000	234 000	240 000	240 000	240 000
autofinancem. net	971 000	1 579 000	1 157 000	1 179 000	642 000	800 000	733 000
Emprunt (durée 20 ans)							
Les lignes "charges financières" et "capital de la dette" intègrent les charges correspondant à ces emprunts							

INFORMATIONS DU MAIRE

- Parc Grand Ouest

Monsieur POISSON : il y a un COPIL le 10 mars. J'ai reçu hier Vinci Autoroute pour le chemin de la Sauvagerie qui sera mis en impasse et il y aura une liaison cyclable. Il y avait 3 pistes possibles. Nous avons décidé avec le Maire d'Argentré de prendre celle qui divisera le moins possible en petits bouts la parcelle. Les travaux de démarrage de l'échangeur sont prévus en 2024 pour une fin en 2025. La concession des autoroutes court jusqu'en 2034 et après on pourrait récupérer ce bout d'autoroute dans le domaine public pour faire la rocade Nord.

Monsieur PERRIER : le Canard Enchaîné a publié le rapport de la Cour des Comptes sur les délégations autoroutières et une des alternatives est la fin des concessions en 2026 mais je ne suis pas sûr que le gouvernement veuille aller sur cette option.

Monsieur POISSON : après ce ne doit pas être simple de casser le contrat avant son terme face à ces gros groupes.

- Expérimentation voie bus-vélo

Monsieur POISSON : deux COPIL sont organisés le 2 février et le 10 mars. Il y a des arrêtés à reprendre pour la circulation en une seule voie : la ville de Laval le prendra pour notre côté et Saint-Berthevin a l'intention de le prendre jusqu'à fin mars.

CM du 26/01/2023 - CR des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 05/01/2023.

La réunion s'est tenue en combiné (présentiel & visio), présidée par Nicole Bouillon (une bonne vingtaine de participants) : moitié en présentiel et moitié en visio

1 Économie

1-1 Présentation de la feuille de route de Laval Économie

→ *Objectifs territoires d'Industries : 10 projets soutenus pour un montant de 3.854 M€.*

1-2 Présentation de la feuille de route Economie Sociale et Solidaire,

1-3 Bilan 2022 Actions sur Territoire d'Industrie,

1-4 Présentation des prêts d'honneur novembre et décembre 2022,

1-5 Présentation du bilan 2022 des actions d'accompagnement des commerçants sur le numérique.

1-6 Participation aux actions de la Coopérative d'Activités et Emploi "COODÉMARRAGE 53"

→ *25 k€ de subvention (Association)*

→ *Partenaire d'accompagnement des porteurs de projets et de démarrages d'activité*

→ *40 créateurs accompagnés (dont environ 6 ETP).*

2 Foncier – vente terrains

2-1 Dossier MAILLE ANGIE - ZI du Millénium à Saint Berthevin,

2-2 Dossier Air B Prestations – ZA de la Chauvinière à Louvigné,

2-3 Dossier Financière Phénix – ZI des Pavés à la Gravelle,

2-4 Dossier SCI PHEudier – ZI des Pavés à la Gravelle,

2-5 Dossier Financière Phénix et la SCI PHEudier – ZI des Pavés à la Gravelle,

2-6 Dossier IMMO CONCEPT – ZA de la Gaudrie à Laval.

3 Enseignement supérieur

3-1 Présentation des différents partenariats avec nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour l'année 2023

→ *5900 étudiants (6300 l'an dernier) répartis :*

50% Ingénieurs et universitaires

25% Autres cursus supérieurs

25% Lycées (c'est cette part qui représente la baisse / an dernier)

3-2 Validation de la convention avec Nantes Université pour le déploiement du Réseau Régional Très Haut Débit pour l'ESR (CPER)

4 Innovation

4-1 Contrat de partenariat avec LMT (Jérôme ALLAIRE) → *Subvention de 490 k€*

4-2 Contrat de partenariat avec Laval Virtual (Patrick PENIGUEL)

5 Emploi

5-1 Bilan de l'espace France Services

→ *16 guichets en Mayenne : lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement près du lieu d'habitation,*

→ *Antenne Loiron : 3 agents interviennent (soit en fait, 2,6 ETP) ; 4 793 accompagnements en 2022,*

→ *2 nouveaux espaces créés en 2022 : St Nicolas & L Huisserie,*

→ *Soirée d'information retraite organisée par la Carsat, le 01/02/2023 au théâtre des 3 chênes.*

5-2 Convention avec le CIDFF Espace France Services → *subvention de l'Etat à Laval Agglo de 30 k€ pour 2023*

5-3 Convention relative à l'action "Comment trouver aujourd'hui votre métier de demain et exprimer vos talents ?" en partenariat avec le CNAM Pays de la Loire.

6 Information

6-1 Présentation de l'état d'avancement de l'étude plan guide "porte Aubépin" : diagnostic et identification des enjeux,

6-2 Information sur l'avancée du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SLESRI).

7 Tourisme

7-1 Avenant n°5 à la convention avec l'Office de Tourisme,

7-2 Subvention exceptionnelle bateau Vallis Guidonis → *subvention exceptionnelle de 20 k€ pour la rénovation intérieure.*

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 06/01, 10/02, 03/03, 07/04, 28/04, 19/05, 23/06, 31/08, 06/10, 17/11 et 09/01/2023 **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séance du 11/01/2023 **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 24/01/2023,

Biodiversité

1 Présentation du Rucher du Potier par le président de l'association Abeilles Mayennaises.

L'aménagement du pôle pédagogique au rucher du potier a démarré en 2020 et était prévu en 3 tranches, dont la 3^{ème} de janvier à juin 2023 avec le thème optimisation de certains points d'observation :

- Abri évolution des ruches : rénovation de ruches anciennes, création de 6 panneaux d'information,
- Abri rangement du mobilier : installations de toilettes sèches, de bacs de tri sélectifs et d'un compost,
- Travaux d'isolation et d'aération dans la miellerie pour améliorer l'accueil du public et les conditions sanitaires de l'extraction du miel.

Délibération de demande de subvention 2023 de 6 000 €.

Agriculture

2 Délibération subvention Solidarités paysans 2023

Solidarités paysans a accompagné 55 familles en 2022, dont 6 sur le territoire de Laval Agglo, avec 2 postes salariés et 40 bénévoles.

Laval Agglo a attribué en 2022 une subvention de 2 000 €, l'association sollicite Laval Agglo pour 2023.

Gemapi

3 Avenant 1 à la convention de partenariat avec le JAVO

La convention définit les modalités de suivi administratives, techniques et financières de l'étude inondabilité.

La part de Laval Agglo ramenée à sa surface s'élève à 59 944 € TTC sur les 83 244 € TTC du total avec un paiement échelonné.

4 Fixation du montant de la Redevance Spéciale 2023

Le montant de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers gérés par le service public. Pour infos, 84 collectivités ou établissements publics ont conventionné avec Laval Agglomération.

Les recettes correspondantes inscrites au BP 2023 sont de 440 000 €.

5 Fixation du tarif de facturation des professionnels en déchèteries

Concernant l'accueil des professionnels en déchèteries, une hausse de 5% sur esl tarifs 2022 est appliquée pour 2023 sur les cinq natures de déchets, tout venant, gravats, déchets verts et bois en m³ et déchets toxiques en kg.

Les recettes correspondantes inscrites au BP 2023 sont de 55 000 €.

6 Délibération portant vente de matériaux déchèteries

L'entreprise Passeneaud a été retenue suite à A.O. pour la reprise de la ferraille et des batteries. Les tarifs sont, pour la ferraille, de 140 €/tonne et, pour les batteries, de 700 €/tonne.

Les recettes correspondantes inscrites au BP 2023 sont de 150 000 € pour la ferraille et de 2 000 € pour les batteries.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 23/01/2023, pas de compte-rendu

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 02/02, 05/04, 26/04, 24/05, 21/06, 27/09, 18/10, 15/11/2022 et 18/01/2023, pas de compte-rendu

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Pas de séance.

VIII - RESSOURCES - CLEET

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 11/01/2023,

FINANCES

- 1- Garanties d'emprunts (logements Louverné et l'Huisserie),
- 2- Attribution de Compensation provisoire 2023 : 2^{ème} base reprise après pacte fiscal 2022 (réduction de 5%) réduite de 4^{ème} fraction de la réduction des AC liée au transfert des Eaux Pluviales (part investissement),
- 3- Actualisation des AP/CP.

TRANSITION INNOVATION

- 1- Attribution des Fonds de concours : projets de St Berthevin – Loiron – Entrammes,
- 2- Convention FEDER ITI 2021-27 (Investissement Territorial Intégré) : 2 objectifs politiques sont inscrits :
 - a. Une Région plus verte (axe Mobilité)- enveloppe théorique 1 771 K€
 - b. Une Région plus proche des Citoyens- enveloppe théorique 1 624 K€

Soit un total de 3 395 k€ pour un total de dépenses de 5 658 k€.

AUTRES INFORMATIONS

- 3- DSIL 2023 : 2 dossiers : Achat des bus électriques et rénovation Maison du Gouverneur (Rue du Britais à transformer en résidence d'Artistes)
- 4- Contrat de Territoire 2023-2028 – Conseil Départemental de la Mayenne : présentation du volet Intercommunal :

Enveloppe accordée par le CD = 5 264 K€ : tous les nouveaux projets seront labellisés Bas Carbone, ils doivent apporter une réponse à au moins l'un des 6 critères retenus :

- a. Lutte contre le changement climatique,
- b. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels,
- c. Gestion des ressources en eau,
- d. Transition vers l'économie circulaire-gestion des déchets-prévention des risques technologiques,
- e. Lutte contre les pollutions (eau, air, sols),
- f. Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Pas de séance.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : réunion du groupe de travail CCAS le 30 janvier pour établir le cahier des charges des futurs travaux de la résidence Les Rosiers. Prochaine réunion des 2 commissions le 16 mars pour faire les bilans et avancer sur les projets. Groupe de travail pour la maison de la Petite Enfance à mettre en place. Ecoles : toutes les classes de maternelle et 10 sur 12 à l'école primaire étaient en grève le 19 janvier : accueil de 30 enfants en maternelle et 40 en primaire. Pot de départ du conseil municipal des jeunes le 24 mars.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : Urbanisme : prochaine réunion le 10 février à 20H30, entretiens de recrutements en cours pour étoffer le personnel des services techniques, dans 15 jours 1^{er} retour des esquisses du CAUE pour l'aménagement des placettes. Sports : assemblée générale de l'ESB le 19 janvier, venue de l'équipe féminine de football de l'Uruguay les 19 et 20 février, finales départementales UNSS le 8 mars, finales nationales basket UGSEL le 6 avril, travaux éclairage salle D pendant les vacances de février. Prochaine réunion en février.

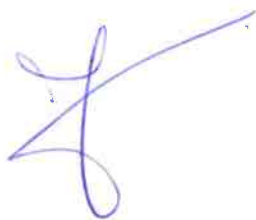
Commissions Culture-vie associative-communication : Communication : distribution du bulletin info. Assemblée générale d'ALB le 27 janvier, renouvellement en cours de leur agrément dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale. Prochaine réunion Patrimoine le 23 février pour **préparer** les manifestations 2023. Réunion le 28 février avec toutes les associations pour le planning des salles. Culture, installation des line-array fin décembre, début de la programmation culturelle le 6 janvier, pièce de théâtre « pour le meilleur et pour le pire » du 2 février complète. Médiathèque: exposition « les animaux de Zaï » du 10 janvier au 29 mars, temps du conte le 1^{er} février et le 14 février spectacle pour les enfants.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Prochaine réunion du groupe de travail « journée citoyenne » le 31 janvier, prochaine visite de quartiers le 4 février. Finances : prochaine réunion le 21 février..

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 2 mars 2023 à 20H30.

La séance est levée à 22H15.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

